

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
SAINT PIERRE
EN
FAUCIGNY
(Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27

Présents : 21

Votants : 24

OBJET :

N°DCM2024-16

Finances : Reprise
anticipée des résultats
2023

L'an deux mille vingt-quatre -----

le quatre avril à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Marin GAILLARD (Maire, Président) ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Jocelyne BURNIER, Dominique CORNET, Anne-Dominique VAUDEY, Dominique SAULNIER, Hervé MILESI, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Alexandre PESSEY-GIROD, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : François GONON, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT.

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Fernand METRAL, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Valérie CHAUVIGNÉ est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique que l'exercice 2023 fait apparaître les résultats suivants en accord Comptable/Ordonnateur :

Section de Fonctionnement :
Excédent de 2.879.478,13 €

Section d'Investissement :

Déficit	-30.513,96 €	
Restes à Réaliser en Dépenses :		3.300.095,55 €
Restes à Réaliser en Recettes :		3.366.200,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 66.104,45 €
⇒ Besoin de financement :		0,00 €

Monsieur le Maire propose la Reprise Anticipée des Résultats 2023 au Budget Primitif 2024 comme suit :

1) Reprise en section d'Investissement du déficit de clôture 2023 d'Investissement soit - 30.513,96 € (inscription en dépenses au compte 001).

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous

Préfecture le : 11/04/24

Publié le : 11/04/24

Le Maire,
Marin GAILLARD



2) Affectation du résultat de la section de Fonctionnement :

- Affectation au Compte d'Investissement 1068 « Réserves » : 679.478,13 €
- Report en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) : 2.200.000,00 €
(Correspondant à 1.743.811,17 € nécessaires pour équilibrer le budget et 456.188,83 € d'épargne de précaution).

Après discussion et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal approuve la reprise anticipée des résultats comme proposé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

La Secrétaire,
Valérie CHAUVIGNÉ

